

PROCÈS-VERBAL de la première réunion du Conseil syndical suivant le XXIII^e Congrès régulier (23-CS-01), tenue les 26, en après-midi, 27 et 28 novembre 2008, à compter de 13 h 15, au siège social du SFPQ, sis au 5100, boulevard des Gradins à Québec, sous la présidence de la consœur Lucie Martineau, présidente générale.

OUVERTURE DU CONSEIL SYNDICAL

La consœur Lucie Martineau, présidente générale, prononce l'allocution d'ouverture du premier Conseil syndical suivant le XXIII^e Congrès régulier. Le confrère Jacques Bouchard, secrétaire général, fait fonction de secrétaire.

ORDRE DU JOUR

POUR FINS DE DÉCISION :

1. Accréditation des personnes titulaires d'une délégation officielle
2. Accréditation des personnes titulaires d'une délégation suppléante
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal du Conseil syndical des 24 et 25 janvier 2008 (22-CS-07)
5. Correspondance
6. Étude des rapports
 - 6.1 Rapport de l'Exécutif national
 - 6.2 Rapport du Comité national des femmes
 - 6.3 Rapport du Comité national des jeunes
 - 6.4 Rapport du Comité national de surveillance
 - 6.5 États financiers pour l'année 2007
 - 6.6 Rapport de la trésorerie – Prévisions budgétaires 2009
 - 6.7 Rapport du Comité des structures
 - 6.8 Amendements aux règles de fonctionnement en Conseil syndical
 - 6.9 Amendements aux réglementations relevant du Conseil syndical
7. Élections
 - 7.1 Élections au Comité national de surveillance (poste de Montréal)

POUR FINS D'INFORMATION :

8. Rapport du Secrétariat général
9. Rapport des services

1. ACCRÉDITATION DES PERSONNES TITULAIRES D'UNE DÉLÉGATION OFFICIELLE

23-CS-01-P- 79

Il est proposé par le confrère Rémi Bolduc
Appuyé par le confrère Serge Charron

Que l'on accrédite les personnes titulaires d'une délégation officielle telle que modifiée. (Vous trouverez, à l'annexe «A», la liste des personnes titulaires d'une délégation officielle, et à l'annexe «B», la liste de celles titulaires d'une délégation participante.)

PROPOSITION ADOPTÉE

2. ACCRÉDITATION DES PERSONNES TITULAIRES D'UNE DÉLÉGATION SUPPLÉANTE

23-CS-01-P- 80

Il est proposé par le confrère Alain Vallières
Appuyé par le confrère Normand Moreau

Que l'on accrédite les personnes titulaires d'une délégation suppléante. (Voir annexe «C»)

PROPOSITION ADOPTÉE

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

23-CS-01-P- 81

Il est proposé par le confrère Mario Laberge
Appuyé par le confrère Claude Biron

Que l'on adopte l'ordre du jour du présent Conseil syndical, tel que soumis.

PROPOSITION ADOPTÉE

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL SYNDICAL DES 24 ET 25 JANVIER 2008 (22-CS-07)

23-CS-01-P- 82

Il est proposé par la consœur France St-Gelais
Appuyée par le confrère Pierre Gravel

Que l'on adopte le procès-verbal du Conseil syndical des 24 et 25 janvier 2008 (22-CS-07).

PROPOSITION ADOPTÉE

5. CORRESPONDANCE

Aucune correspondance n'est soumise au Conseil syndical.

6. ÉTUDE DES RAPPORTS

6.1 Rapport de l'Exécutif national

La consœur Lucie Martineau, présidente générale, cède la présidence d'assemblée au confrère Christian Daigle, vice-président.

➤ Ensemble pour définir nos actions

La consœur Lucie Martineau, présidente générale, présente les paragraphes 1 à 10.

1. PROPOSITION N°1

Que l'on fasse la promotion des valeurs du SFPO.

PROPOSITION JUGÉE NON-RECEVABLE PAR LA PRÉSIDENTE
PUISQU'ELLE NE PEUT ÊTRE REJETÉE

2. PROPOSITION N°2

Il est proposé par le confrère Jean-François Sylvestre
Appuyé par le confrère Pierre Berthiaume

Que l'Assemblée régionale demande à l'Exécutif national d'affirmer à la structure syndicale par capsule vidéo (de type YouTube) et dans les journaux gratuits, que l'Exécutif national appuie les initiatives d'action et de manifestation, et qu'il reprenne son rôle de leader de notre organisation dans le contexte des élections et de la négociation.

PROPOSITION ADOPTÉE

23-CS-01-P- 83

Le confrère Christian Daigle, vice-président, cède la présidence d'assemblée à la consœur Lucie Martineau, présidente générale.

➤ Renforcer notre lutte à la défense des services publics

L'OBSERVATOIRE DE LA SOUS-TRAITANCE ET DE LA DÉFENSE DES SERVICES PUBLICS, UN OUTIL PRIVILÉGIÉ

La consœur Denise Boileau, vice-présidente, présente les paragraphes 11 à 18.

Le confrère Denis Turcotte, trésorier général, annonce les estimations des coûts pour la recommandation et les propositions suivantes:

Recommandation n°1 : 2000 \$ pour chaque outil;

Proposition n°1 : 700 000 \$ à 5 millions \$

Proposition n°2 : coût marginal

1. RECOMMANDATION N°1

Il est proposé par la consœur Denise Boileau
Appuyée par la consœur Yolande Gibson

De développer et diffuser des outils d'information sous diverses formes (fiches, capsules vidéo, argumentaires, etc.) pour sensibiliser les membres de la structure syndicale.

RECOMMANDATION RÉGLÉE
PAR L'ADOPTION DE LA PROPOSITION N°1

23-CS-01-R- 84

2. PROPOSITION N°1

23-CS-01-P-85

Il est proposé par la consœur Carolle Carpentier
Appuyée par le confrère Normand Moreau

De développer et diffuser des outils d'information sous diverses formes (fiches, capsules vidéo, argumentaires et annonces publicitaires **dans les nouveaux médias**) pour sensibiliser les membres de la structure syndicale ainsi que d'informer la population sur les répercussions de la sous-traitance des services publics.

PROPOSITION ADOPTÉE

3. PROPOSITION N°2

23-CS-01-P-86

Il est proposé par le confrère Marcel Leblanc
Appuyé par la consœur France Grégoire

Que le Syndicat prévoit créer des groupes témoins, au besoin, formés de syndiqués avant de diffuser le produit fini.

PROPOSITION REJETÉE

La consœur Denise Boileau, vice-présidente, présente les paragraphes 19 à 22.

1. RECOMMANDATION N°2

23-CS-01-R-87

Il est proposé par la consœur Denise Boileau
Appuyée par le confrère Normand Paradis

De collaborer à la recherche interuniversitaire et de mettre à contribution le réseau des responsables locaux à la défense des services publics pour procéder à une enquête, par questionnaire, auprès de la structure syndicale.

RECOMMANDATION ADOPTÉE

LA LUTTE CONTRE LA SOUS-TRAITANCE

La consœur Denise Boileau, vice-présidente, présente les paragraphes 23 à 25.

1. RECOMMANDATION N°3

23-CS-01-R-88

Il est proposé par la consœur Denise Boileau
Appuyée par le confrère Robert Bédard

De recommander l'implantation de politiques-cadres dans tous les ministères et organismes.

RECOMMANDATION ADOPTÉE

2. PROPOSITION N°1

Qu'on ramène au niveau régional l'analyse des contrats de sous-traitance au MESS en réactivant les comités régionaux d'analyses des contrats.

**PROPOSITION JUGÉE NON-RECEVABLE,
CAR ELLE AURAIT POUR EFFET DE MODIFIER
LA CONVENTION COLLECTIVE (ARTICLE 7-26.02)**

LES EFFECTIFS : RÈGLES D'EMBAUCHE ET NON-RENOUVELLEMENT

La consœur Denise Boileau, vice-présidente, présente les paragraphes 26 à 31.

1. RECOMMANDATION N°4

23-CS-01-R-89

Il est proposé par la consœur Denise Boileau
Appuyée par le confrère Luc Légaré

Dans le cadre de la recherche sur le non-renouvellement des effectifs, de cibler les ministères et organismes qui ont connu une plus grande variation de leurs effectifs.

RECOMMANDATION RÉGLÉE
PAR L'ADOPTION DE LA PROPOSITION N° 4 AMENDÉE

2. PROPOSITION N°1

23-CS-01-P-90

Il est proposé par le confrère Alain Vallières
Appuyé par le confrère Marcel Martineau

Que le SFPO ajoute et développe une politique d'embauche pour les étudiants.

PROPOSITION RÉGLÉE
PAR L'ADOPTION DE L'AMENDEMENT SUIVANT

3. EN AMENDEMENT

23-CS-01-A-91

Il est proposé par le confrère Sébastien Lecours
Appuyé par la consœur Annie Morin

Que le SFPO ajoute et développe un projet d'une politique d'embauche pour les étudiants *au sein de la fonction publique*.

AMENDEMENT ADOPTÉ,
QUI RÉGLE LA PROPOSITION N°1

4. PROPOSITION N°2

23-CS-01-P-92

Il est proposé par le confrère Jacques Félix
Appuyé par le confrère Jean-Philippe Baillargeon

Que le SFPO planifie la mise sur pied d'une table d'échanges avec les syndicats de la fonction publique française.

PROPOSITION REJETÉE

5. PROPOSITION N°3

23-CS-01-P-93

Il est proposé par le confrère Jean-François Sylvestre
Appuyé par le confrère Yvon Brault

Que le SFPO demande au Secrétariat du Conseil du trésor *via le Comité mixte de relations professionnelles (CMRP)* de régionaliser le processus de dotation et de titularisation en rapport aux groupes cibles.

La présidence d'assemblée juge la proposition recevable, après s'être assurée auprès du proposeur que la demande au Secrétariat du Conseil du trésor (SCT) se fasse via le Comité mixte de relations professionnelles (CMRP).

PROPOSITION ADOPTÉE

6. PROPOSITION N°4

23-CS-01-P-94

Il est proposé par le confrère Roger Levert
Appuyé par le confrère Daniel Landry

Dans le cadre de la recherche sur le non-renouvellement des effectifs, de faire le portrait dans tous les ministères et organismes.

**PROPOSITION RÉGLÉE
PAR L'ADOPTION DE L'AMENDEMENT SUIVANT**

7. EN AMENDEMENT

23-CS-01-A-95

Il est proposé par la consœur France Grégoire
Appuyée par la consœur Guylaine Morissette

Dans le cadre de la recherche sur le non-renouvellement des effectifs, de faire le portrait dans tous les ministères et organismes *pendant le cycle d'activité*.

AMENDEMENT ADOPTÉ,
QUI RÉGLE LA PROPOSITION N°4

8. PROPOSITION N°5

23-CS-01-P-96

Il est proposé par le confrère Claude Tremblay
Appuyé par le confrère Martin Hahndorff

Que les représentants syndicaux de tous les comités mixtes ministériels de relations professionnelles CMMRP demandent à la partie patronale leurs prévisions d'embauche de retraités pour pallier au manque d'effectifs.

PROPOSITION ADOPTÉE

9. PROPOSITION N°6

23-CS-01-P-97

Il est proposé par le confrère Claude Tremblay
Appuyé par le confrère Mario Ferdinand

Que le Syndicat analyse la possibilité de syndiquer les retraités qui reviennent au travail.

PROPOSITION ADOPTÉE

➤ **Former une force syndicale dans le cadre de la prochaine ronde de négociation**

**SECRETARIAT INTERSYNDICAL DES SERVICES PUBLICS (S.I.S.P.) — NÉGOCIATION
RÉGIME DE NÉGOCIATION
TRAVAUX SUR LES SERVICES ESSENTIELS**

Le confrère Christian Daigle, vice-président, présente les paragraphes 36 à 44.

23-CS-01-R-98

1. RECOMMANDATION N°5

Il est proposé par le confrère Christian Daigle
Appuyé par le confrère Michel Jadot

Que l'on adopte la recommandation du Bureau de coordination national à l'effet que le SFPO n'administre plus la gestion du personnel et la liste des services essentiels et qu'il ne négocie que la détermination de ceux-ci avec le Conseil du trésor et l'avise en ce sens.

RECOMMANDATION RÉGLÉE PAR L'ADOPTION DE L'AMENDEMENT (6.)

2. NOUVELLE PROPOSITION

23-CS-01-P-99

Il est proposé par le confrère Christian Daigle
Appuyé par le confrère Martin Tremblay

Que le Conseil syndical adopte le plan de travail énoncé dans le document en y ajoutant la latitude nécessaire quant à la stratégie à adopter advenant une coalition intersyndicale.

PROPOSITION ADOPTÉE

3. PROPOSITION N°1

23-CS-01-P-100

Il est proposé par le confrère Berthold Landry
Appuyé par la consœur France Grégoire

Que le Service de l'accréditation et de la négociation négocie dans le cadre de la prochaine entente, que les personnes désignées pour assumer les services essentiels ne fassent que le travail pour lequel le service essentiel est requis.

PROPOSITION ADOPTÉE

4. PROPOSITION N°2

23-CS-01-P-101

Il est proposé par le confrère Berthold Landry
Appuyé par le confrère Réal Quesnel

Que le Service de l'accréditation et de la négociation vérifie, s'il est possible de faire en sorte que le salaire gagné par les personnes désignées en services essentiels soit remis dans le fonds de grève, s'il y a lieu. (Exemple : cotisation spéciale). (Région 5 – Laurentides-Lanaudière-Outaouais)

PROPOSITION REJETÉE

5. PROPOSITION N°3

23-CS-01-P-102

Il est proposé par le confrère Berthold Landry
Appuyé par le confrère Jean Meunier

De laisser sur la table pour une durée indéterminée (article 8.4.1 des *Règles de fonctionnement en Conseil syndical*), la recommandation n° 5 de l'Exécutif national tant que nous n'aurons pas les réponses aux propositions ci-dessus et aux suivis du paragraphe 13, page 4, dans le rapport du Comité de travail relatif aux services essentiels qui dit : « Il y a également plusieurs autres constats qui devront être tenus en compte pour la prochaine ronde de négociation selon les décisions des instances, dans un objectif d'amélioration de tous les aspects reliés à ce dossier ».

PROPOSITION REJETÉE

6. AMENDEMENT À LA RECOMMANDATION N°5

Il est proposé par le confrère Placide Bergeron
Appuyé par la consœur France St-Gelais

Que le SFPO n'administre plus la gestion du personnel et la liste des services essentiels et qu'il ne négocie que la détermination de ceux-ci avec le Conseil du trésor et l'avise en ce sens, ***tout en excluant les dirigeants et les délégués syndicaux.***

AMENDEMENT ADOPTÉ,
QUI RÈGLE LA RECOMMANDATION N°5

La proposition n°3 a été mise en discussion en priorité par la présidence.

Suspension des travaux à 16 h 30

DISCOURS DES CANDIDATES ET CANDIDATS POUR LE COMITÉ DE SURVEILLANCE — poste de la région de Montréal

La consœur Lucie Martineau, présidente générale, indique les modalités concernant les discours et informe la délégation du désistement du confrère Jean Bouchard et de la consœur Sylvie Michaud. Après pige au sort, les candidates et candidats prennent la parole dans l'ordre suivant :

Le confrère Martin Hahndhorff
Le confrère Daniel Dufour
La consœur Brigitte Bousquet
La consœur Suzanne Bédard
La consœur Gaby Baribeau

Reprise des travaux à 17 h 45
Ajournement à 18 h 15
Jeudi le 27 novembre, reprise à 9 h 15

La consœur Lucie Martineau, présidente générale, poursuit la présidence d'assemblée.

7. ÉLECTIONS

7.1 Élections au Comité national de surveillance — poste de la région de Montréal

Les candidates et les candidats présentent leurs candidatures à tour de rôle.

Le confrère Daniel Dufour présente sa candidature.
La consœur Gaby Baribeau présente sa candidature.
La consœur Suzanne Bédard présente sa candidature.
Le confrère Martin Hahndorff présente sa candidature.

La consœur Brigitte Bousquet présente sa candidature.

La présidence enclenche le processus d'élection :

La candidature du confrère Daniel Dufour est éliminée au premier tour.

La candidature de la consœur Suzanne Bédard est éliminée au second tour.

La candidature du confrère Martin Hahndorff est éliminée au troisième tour.

La consœur Gaby Baribeau est déclarée élue au quatrième tour.

La consœur Lucie Martineau, présidente générale, procède à l'assermentation de la consœur Gaby Baribeau comme membre du Comité national de surveillance — poste de la région de Montréal.

6.1 Rapport de l'Exécutif national

- Travailler à la mobilisation, à la relève et au transfert d'expertise

MOBILISATION

Le confrère Paul de Bellefeuille, vice-président, présente les paragraphes 45 et 46.

D'entrée de jeu, la consœur Lucie Martineau, présidente d'assemblée, indique que les propositions 8, 9 et 10 provenant des assemblées régionales ne sont pas recevables parce qu'elles relèvent du plan directeur informatique et qu'elles sont de nature administrative.

Proposition n°8

Qu'un forum de discussions avec modérateur soit implanté sur le site Internet du SFPQ.

Proposition n°9

Que les capsules et vidéos soient disponibles sur le site Internet du SFPQ.

Proposition n°10

Que le National puisse fournir, sur support informatique et papier les outils de mobilisation aux sections locales, par le biais des secrétaires ou des personnes responsables à la vie syndicale.

Le confrère Denis Turcotte, trésorier général, annonce les estimations des coûts pour les propositions suivantes :

Proposition n°3 : entre 10 000 \$ et 150 000 \$

Proposition n°4 : jusqu'à 10 millions \$, montant qui pourrait être divisé entre les cinq organisations membres du SISF

Proposition n°6 : entre 10 000 \$ et 150 000 \$

23-CS-01-R-104

1. RECOMMANDATION N°6

Il est proposé par le confrère Paul de Bellefeuille
Appuyé par la consœur France Grégoire

La tenue d'une tournée de mobilisation par le biais d'assemblées de secteurs, au cours de l'année 2009, en impliquant les trois paliers du SFPO.

RECOMMANDATION RÉGLÉE
PAR L'ADOPTION DE LA PROPOSITION N°1

23-CS-01-P-105

2. PROPOSITION N°1

Il est proposé par le confrère Serge Charon
Appuyé par le confrère Normand Paradis

D'inclure la mobilisation par le biais d'assemblées de secteurs en impliquant les trois paliers du SFPO, si besoin.

PROPOSITION ADOPTÉE

Après l'adoption de la proposition n°1, la présidente d'assemblée juge la recommandation n°6 non réglée. Le confrère Steve Dorval en appelle de cette décision. La délégation accueille l'appel et rejète la décision de la présidence. La recommandation n°6 est donc réglée.

23-CS-01-P-106

3. PROPOSITION N°2

Il est proposé par le confrère Pierre Gravel
Appuyé par le confrère Raynald Fournier

Que le SFPO réalise des activités de visibilité sur le terrain pour renforcer le lien avec les membres.

PROPOSITION ADOPTÉE

23-CS-01-P-107

4. PROPOSITION N°3

Il est proposé par le confrère Marcel Comeau
Appuyé par le confrère Marius Boudreau

Que les frais inhérents encourus par la tenue d'assemblées de secteurs lors de la tournée de mobilisation au cours de l'année 2009 soient à la charge du palier national.

PROPOSITION ADOPTÉE

23-CS-01-A-108

5. EN AMENDEMENT À LA PROPOSITION N°3

Il est proposé par le confrère Berthold Landry
Appuyé par le confrère Pierre Henri

Que les frais inhérents encourus par la tenue d'assemblées de secteurs lors de la tournée de mobilisation au cours de l'année 2009 soient à la charge du palier national *pour les sections ayant un avoir net de moins de 1 500 \$ au 31 décembre 2008 et suite à une demande écrite faite auprès du trésorier général.*

AMENDEMENT REJETÉ

La consœur Guylaine Morissette demande la question préalable afin de passer directement au vote.
(Règles de fonctionnement en Conseil syndical, article 8.2.2.1)

LA QUESTION PRÉALABLE EST ADOPTÉE AUX 2/3

6. NOUVELLE PROPOSITION

23-CS-01-P-109

Il est proposé par le confrère Jean-Philippe Baillargeon
Appuyé par le confrère Jacques Félix

Que le SFPO évalue la possibilité de distribuer, durant la tournée, un dépliant qui vulgarise l'importance de la fiscalité.

PROPOSITION REJETÉE

Le confrère Berthold Landry demande à la présidence comment l'Exécutif national interprétera les décisions des propositions n^{os} 1 et 3 qui ont été adoptées et qui sont contradictoires. La consœur Lucie Martineau, présidente générale, indique que l'Exécutif national se rencontrera ce midi pour interpréter ces décisions.

Ajournement à 11 h 50
Reprise à 13 h 20

La consœur Lucie Martineau, présidente générale, poursuit la présidence d'assemblée.

La consœur Lucie Martineau, présidente générale, informe la délégation du Conseil syndical que les propositions n^{os} 1 et 3 sont inconciliables puisqu'elles entrent en contradiction avec nos Statuts, qu'un avis de reconsidération de vote a été déposé et que tout sera soumis en plénière en début de journée vendredi matin.

6.4 Rapport du Comité national de surveillance

Le confrère Rémi Bolduc présente le rapport du Comité national de surveillance.

PROPOSITION D'ADOPTION DU RAPPORT DU COMITÉ NATIONAL DE SURVEILLANCE

23-CS-01-P-110

Il est proposé par la consœur Annie Morin
Appuyé par le confrère Sébastien Gélinas

Que l'on adopte le rapport du Comité national de surveillance.

PROPOSITION ADOPTÉE

6.5 États financiers pour l'année 2007

Madame Louise Daigneault, assistée de Madame Josée Chouinard, de la firme Mallette, présente les états financiers au 31 décembre 2007.

1. PROPOSITION D'ADOPTION DES ÉTATS FINANCIERS POUR L'ANNÉE 2007

23-CS-01-P-111

Il est proposé par le confrère Denis Turcotte
Appuyé par le confrère Mario Laberge

Que l'on adopte les États financiers pour l'année 2007.

PROPOSITION ADOPTÉE

<p><i>La consœur Lucie Martineau présidente générale, cède la présidence d'assemblée au confrère Paul Pelletier, vice-président.</i></p>
--

6.6 Rapport du Service de la trésorerie – Prévisions budgétaires 2009

1. PROPOSITION D'ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2009

23-CS-01-P-112

Il est proposé par le confrère Denis Turcotte
Appuyé par le confrère Alain Pomerleau

Que l'on adopte les prévisions budgétaires 2009, telles qu'amendées.

PROPOSITION ADOPTÉE

2. PROPOSITION N°1

23-CS-01-P-113

Il est proposé par le confrère Richard Caron
Appuyé par le confrère Daniel Landry

Que le montant des allocations allouées pour les délégués soit établi à partir des listes en vigueur le 19 décembre 2008 plutôt que le 30 novembre 2008.

**PROPOSITION RÉGLÉE PAR L'ADOPTION
DE L'AMENDEMENT (8.)**

3. EN AMENDEMENT À LA PROPOSITION N°1

23-CS-01-A-114

Il est proposé par la consœur Line Tremblay
Appuyé par le confrère Sébastien Gélinas

Que le montant des allocations allouées pour les délégués soit établi à partir des listes en vigueur le 28 février 2009 plutôt que le 30 novembre 2008.

**AMENDEMENT RÉGLÉ PAR L'ADOPTION
DE L'AMENDEMENT (8.)**

4. PROPOSITION N°2

23-CS-01-P-115

Il est proposé par la consœur Madeleine Larouche
Appuyé par la consœur Rosetta Bruno

Qu'un montant supplémentaire de 5 000 \$ soit prévu au budget du Comité national des femmes pour la création d'un dépliant historique relatant les 25 ans du Comité national des femmes.

PROPOSITION ADOPTÉE

5. PROPOSITION N°3

23-CS-01-P-116

Il est proposé par la consœur Annie Dallaire
Appuyé par la consœur Nathalie Lecours

Qu'un montant supplémentaire de 1 500 \$ soit prévu au budget du Comité national des femmes pour la production de 3 000 affiches célébrant les 25 ans du Comité national des femmes.

PROPOSITION ADOPTÉE

6. PROPOSITION N°4

23-CS-01-P-117

Il est proposé par le confrère Yvan Michaud
Appuyé par le confrère Pierre Houle

Que l'on évalue les coûts du rapatriement de la production infographique des publications du SFPO et qu'un rapport soit déposé au prochain Conseil syndical pour information.

PROPOSITION ADOPTÉE

7. PROPOSITION N°5

23-CS-01-P-118

Il est proposé par la consœur Catherine Maltais
Appuyé par le confrère Jean-Yves Grenier

Que l'on procède à la mise à jour de la vidéo *SFPO en mouvement*.

Le confrère Denis Turcotte, trésorier général, annonce l'estimation des coûts :

Proposition n°5 : entre 30 000 \$ et 35 000 \$

PROPOSITION ADOPTÉE

SITUATIONS D'EXCEPTION

(Règles de fonctionnement en Conseil syndical, article 8.4.9)

Le confrère Denis Turcotte, trésorier général, demande d'ouvrir une nouvelle période d'annonces.

PROPOSITION ADOPTÉE

23-CS-01-A-119

8. EN AMENDEMENT À LA PROPOSITION N°1

Il est proposé par le confrère Denis Turcotte
Appuyé par le confrère Stéphane Poirier

Que les allocations pour les délégués soient déterminées au 19 décembre 2008, *en autant que le système informatique le permette.*

AMENDEMENT ADOPTÉ

23-CS-01-A-120

9. EN AMENDEMENT À LA PROPOSITION N°5

Il est proposé par le confrère Denis Turcotte
Appuyé par le confrère Alain Vallières

Que l'on procède à la mise à jour de la vidéo *SFPO en mouvement* en 2010.

**AMENDEMENT RÉGLÉ
PAR L'ADOPTION DE LA PROPOSITION N°5**

À la fin du débat, le confrère Paul Pelletier, vice-président, cède la présidence d'assemblée à la consœur Lucie Martineau, présidente générale.

6.1 Rapport de l'Exécutif national

RELÈVE SYNDICALE

Le confrère Paul de Bellefeuille, vice-président, présente les paragraphes 47 à 49.

1. PROPOSITION N°1

Que la politique régissant l'utilisation des libérations 7 jours soit modifiée afin de donner la possibilité d'élargir l'utilisation, notamment en termes de relève.

La consœur Lucie Martineau, présidente d'assemblée, indique que la proposition est non recevable parce que la politique relève de l'Exécutif national. Elle indique que l'Exécutif national accepte que la banque de 7 jours soit utilisée pour la mobilisation en termes de relève. La proposition n'a pas été soumise.

2. PROPOSITION N°2

Que la banque de 7 jours soit augmentée à 10 jours.

La consœur Lucie Martineau, présidente d'assemblée, indique que la proposition est non recevable parce que le quantum est déterminé par le Congrès. La proposition n'a pas été proposée.

➤ **Maintenir nos alliances tant syndicales que dans la société civile**

ALLIANCES SYNDICALES

Le confrère Paul de Bellefeuille, vice-président, présente les paragraphes 55 à 63.

1. PROPOSITION N°1

Il est proposé par le confrère Pierre Gravel
Appuyé par le confrère Normand Gervais

Que l'on fasse la promotion du français comme langue du travail avec le Secrétariat intersyndical des services publics (SISP).

La consœur Lucie Martineau, présidente d'assemblée, scinde la proposition en deux parties au moment du vote.

1^{er} vote :

Que l'on fasse la proposition du français comme langue de travail.

PROPOSITION ADOPTÉE

2^e vote :

« Avec le Secrétariat intersyndical des services publics (SISP) ».

PROPOSITION ADOPTÉE

2. EN AMENDEMENT

Il est proposé par le confrère Martin Hahndorff
Appuyé par le confrère Yvan Michaud

En autant que cela ne nuise pas aux intérêts économiques des membres.

AMENDEMENT REJETÉ

➤ **Continuer à réfléchir au devenir de notre organisation**

RAPPEL HISTORIQUE

TOURNÉE DE CONSULTATION AUPRÈS DES UNITÉS HORS FONCTION PUBLIQUE

Le confrère Denis Turcotte, trésorier général, présente les paragraphes 71 à 89.

1. RECOMMANDATION N°7

Il est proposé par le confrère Denis Turcotte
Appuyé par le confrère Jacques Bouchard

Que le SFPQ entreprenne une tournée de consultations auprès des membres, dirigeants, dirigeantes, délégués et déléguées des unités hors fonction publique afin d'identifier leurs attentes.

Que les membres de l'unité d'accréditation « Ouvriers » soient aussi consultés dans le cadre des rencontres régionales et sectorielles.

**RECOMMANDATION RÉGLÉE
PAR L'ADOPTION DE L'AMENDEMENT PRÉSENTÉ EN 5.**

2. PROPOSITION N°1

23-CS-01-P-124

Il est proposé par le confrère Yvan Fecteau
Appuyé par la consœur Sylvie Vallières

Que le SFPQ entreprenne une consultation simultanée auprès de l'ensemble des dirigeantes et dirigeants des ministères ou organismes qui sont susceptibles de devenir des unités hors fonction publique (UHFP) d'ici 2012 afin d'identifier leurs attentes.

**PROPOSITION RÉGLÉE
PAR L'ADOPTION DE L'AMENDEMENT SUIVANT**

3. EN AMENDEMENT

23-CS-01-A-125

Il est proposé par le confrère Denis Turcotte
Appuyé par la consœur France Grégoire

Que le SFPQ entreprenne une consultation simultanée auprès de l'ensemble des dirigeantes et dirigeants des ministères ou organismes qui sont susceptibles de devenir des unités hors fonction publique (UHFP) d'ici 2012 afin d'identifier leurs attentes, *en autant qu'un projet de loi ait été déposé.*

**AMENDEMENT ADOPTÉ,
QUI RÉGLE LA PROPOSITION N°1**

4. PROPOSITION N°2

23-CS-01-P-126

Il est proposé par le confrère Normand Paradis
Appuyé par le confrère Steve Dorval

D'enlever le mot « aussi » au deuxième paragraphe de la recommandation n° 7 : *Que les membres de l'unité « Ouvriers » soient consultés dans le cadre des rencontres régionales et sectorielles.*

**PROPOSITION RÉGLÉE
PAR L'ADOPTION DE L'AMENDEMENT SUIVANT**

5. AMENDEMENT À LA RECOMMANDATION N°7

23-CS-01-A-127

Il est proposé par le confrère Gabriel Bédard
Appuyé par le confrère Alain Pomerleau

Que le SFPQ entreprenne une tournée de consultations auprès des membres, dirigeants, dirigeantes, délégués et déléguées des unités hors fonction publique afin d'identifier leurs attentes.

Que les membres des unités d'accréditations « Ouvriers » et « Fonctionnaires » soient aussi consultés dans le cadre des rencontres régionales et sectorielles.

AMENDEMENT ADOPTÉ

QUI RÈGLE LA RECOMMANDATION N°7 ET LA PROPOSITION N°2

6. RECOMMANDATION N°8

23-CS-01-R-128

Il est proposé par le confrère Denis Turcotte
Appuyé par le confrère Luc Légaré

Que la délégation au Conseil syndical adopte l'échéancier concernant le projet « fédération », avec les changements nécessités par l'adoption de l'amendement à la recommandation n° 7.

PROPOSITION ADOPTÉE

Période / Date	Actions entreprises	Clientèle visée	Remarques
Conseil syndical automne 2008	Entériner les recommandations	Délégations au Conseil syndical	
Novembre 2008 à avril 2009	Préparation de la consultation	Comité « Fédération » Groupe témoins Remue-méninges	Avec l'approbation de l'Exécutif national
Juin 2009 à juin 2010 Automne-hiver 2009-2010 Automne-hiver 2009-2010	Commission itinérante Commission itinérante Commission itinérante	Membres et DDD des UHFP DDD « ouvriers » DDD « fonctionnaires »	En assemblées générales En rencontres régionales En rencontres régionales
Été-automne 2010	Compilation des résultats des consultations	Comité « Fédération »	Rapport à soumettre à l'Exécutif national
Conseil syndical automne 2010	Rapport d'étape	Délégations au Conseil syndical	Pour information et orientations
Décembre 2010 au printemps 2011	Préparation de scénarios	Comité « Fédération »	À soumettre à l'Exécutif national
Assemblées régionales printemps ou automne 2011	Discussions sur les scénarios et approbation	Membres des assemblées régionales	Préparer les recommandations pour le Conseil syndical
Conseil syndical au plus tard à l'automne 2011	Propositions pour le Congrès 2012	Délégations au Conseil syndical	
Congrès 2012	Rapport final du Comité « Fédération »	Délégations au Congrès	Pour décision

VŒUX DU CONGRÈS SPÉCIAL DE FÉVRIER 2008 (22-00)

Le confrère Denis Turcotte, trésorier général, présente les paragraphes 90 à 94.

1. PROPOSITION N°1

23-CS-01-P-129

Il est proposé par le confrère Denis Turcotte
Appuyé par le confrère Robert Sammon

Que l'on réfère au groupe fédération/confédération les trois suggestions de la région 2 — Montréal–Laval :

1. Que le nom du SFPQ devienne le Syndicat des forces productives du Québec et que cette suggestion soit envoyée à la personne concernée au palier national.
2. Que le nom du SFPQ, s'il devenait une fédération, devienne les Syndicats fédérés publics du Québec et que cette suggestion soit envoyée à la personne concernée au palier national.
3. Que le nom du SFPQ devienne le Syndicat des forces publiques du Québec et que cette suggestion soit envoyée à la personne concernée au palier national.

PROPOSITION ADOPTÉE

➤ **Développement durable**

LE CONCEPT

COMITÉ ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE DU SIÈGE SOCIAL DU SFPQ

COMITÉ ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE SFPQ

Le confrère Jacques Bouchard, secrétaire général, présente les paragraphes 97 à 110.

1. RECOMMANDATION N°9

23-CS-01-R-130

Il est proposé par le confrère Jacques Bouchard
Appuyé par le confrère Sylvain Boudreau

Que le Conseil syndical entérine la décision de l'Exécutif national à l'effet de former un comité « Environnement et développement durable SFPQ ».

RECOMMANDATION ADOPTÉE

2. RECOMMANDATION N°10

23-CS-01-R-131

Il est proposé par le confrère Jacques Bouchard
Appuyé par le confrère Pierre Houle

Que le Conseil syndical convienne que les membres du comité « Environnement et développement durable SFPQ » soient choisis par les régions.

RECOMMANDATION ADOPTÉE

3. RECOMMANDATION N°11

23-CS-01-R-132

Il est proposé par le confrère Jacques Bouchard
Appuyé par la consœur Marie-Claude Méthot

Que le Conseil syndical approuve un budget de 15 000 \$ pour le fonctionnement des comités et la réalisation de leurs mandats.

RECOMMANDATION ADOPTÉE

Ajournement à 18 h 01 Vendredi, 28 novembre, reprise à 9 h

La consœur Lucie Martineau, présidente générale, poursuit la présidence d'assemblée.

23-CS-01-P-133

QUESTION DE PRIVILÈGE

(Règles de fonctionnement en Conseil syndical, article 7.9.1)

Il est proposé par le confrère Sébastien Lecours
Appuyé par la consœur France Grégoire

Que le Conseil syndical félicite tous les membres ayant participé à la manifestation du 27 novembre 2008 à Québec pour dénoncer la sous-traitance au MTO, et qu'il souligne l'impact que cela a donné au niveau des médias régionaux et nationaux.

PROPOSITION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le confrère Martin Coulombe demande au Conseil syndical de féliciter le Comité de stratégie pour la visibilité donnée aux ouvriers du ministère des transports avec les t-shirts orange.

Allocution du camarade Gilles Dussault, président du Syndicat de professionnelles et professionnels du gouvernement du Québec.

Propositions générales

1. PROPOSITION N°1

23-CS-01-P-134

Il est proposé par la consœur Line Tremblay
Appuyé par la consœur Mélanie Déziel

Que les sections reçoivent sur un support informatique CD-ROM la liste de leurs membres et cotisants quatre fois par année, gratuitement.

PROPOSITION ADOPTÉE

2. EN AMENDEMENT

23-CS-01-A-135

Il est proposé par le confrère Jacques Bouchard
Appuyé par le confrère Michel Houle

Que les sections reçoivent sur un support informatique CD-ROM la liste de leurs membres et cotisants *une* fois par année, gratuitement.

AMENDEMENT REJETÉ

3. NOUVELLE PROPOSITION

Il est proposé par le confrère Dany Lessard

Que le plan directeur inclut la mise à jour quatre fois par année et que cela soit accessible par site Internet sécurisé.

La consœur Lucie Martineau, présidente d'assemblée, juge la proposition non recevable puisqu'elle est de nature administrative, et ce, avant qu'elle ne soit appuyée. Le confrère Dany Lessard en appelle de la décision. L'assemblée maintient la décision de la présidence.

23-CS-01-P-136

4. PROPOSITION N°2

Il est proposé par le confrère Bruno Lecours
Appuyé par le confrère Robert Bédard

Que l'Exécutif national élabore et mette en place une déclaration de services aux membres.

PROPOSITION REJETÉE

23-CS-01-P-137

5. PROPOSITION N°3

Il est proposé par le confrère Yvon Gaboury
Appuyé par le confrère Robert Bédard

Le Conseil syndical recommande que le SFPO passe en version « électronique » pour les documents imprimés en plusieurs copies.

PROPOSITION ADOPTÉE

23-CS-01-P-138

6. PROPOSITION N°4

Il est proposé par le confrère Michel Jadot
Appuyé par le confrère Robert Brown

Le Conseil syndical recommande de demander à l'administration de mettre à niveau les équipements de la salle de corporation.

PROPOSITION ADOPTÉE

7. EN AMENDEMENT

Il est proposé par le confrère Mario Leclerc
Que le Conseil syndical exige...

La consœur Lucie Martineau, présidente d'assemblée, juge la proposition non recevable avant d'être appuyée puisqu'elle fait référence à une exigence. Le confrère Mario Leclerc en appelle de la décision. L'assemblée maintient la décision de la présidence.

23-CS-01-P-139

8. PROPOSITION N°5

Il est proposé par la consœur France Grégoire
Appuyé par le confrère Normand Moreau

Que les cinq jours de formation, pour les équipes d'intervention régionales, soient réalisés en 2009.

PROPOSITION ADOPTÉE

SITUATIONS D'EXCEPTION

(Règles de fonctionnement en Conseil syndical, article 8.4.9)

Le confrère Marc Barrette demande d'ouvrir une nouvelle période d'annonces.

PROPOSITION ADOPTÉE

9. PROPOSITION N°6

Il est proposé par le confrère Marc Barrette
Appuyé par la consœur Sylvie Tremblay-Mercier

Que le SFPO rende disponibles les résultats exhaustifs des études de tous les sondages réalisés pour le Syndicat à tous les dirigeants, et ce dans les plus brefs délais.

PROPOSITION REJETÉE

AVIS DE MOTION POUR LA RECONSIDÉRATION D'UN VOTE

(Règles de fonctionnement en Conseil syndical, article 8.2.8)

Il est proposé par le confrère Denis Turcotte

- Compte tenu de la confusion dans laquelle la discussion s'est terminée;
- Compte tenu de l'incohérence des textes des deux propositions;
- Compte tenu des propos contradictoires sur la teneur des textes des propositions nos 1 et 3 entourant la recommandation n°6;
- Compte tenu que les Statuts prévoient que les sections doivent réaliser leurs assemblées de secteur chaque année et qu'un Conseil syndical ne peut modifier les Statuts;

Que l'on reconsidère le vote sur le bloc des assemblées de section.

AVIS DE MOTION REJETÉ

6.2 Rapport du Comité national des femmes

La consœur Lucie Martineau, présidente générale, cède la présidence d'assemblée au confrère Christian Daigle, vice-président.

La présentation du rapport est faite par les consœurs Marie-Claude Baigner, Bianca Cordéro, Annie Dallaire et Madeleine Larouche.

PROPOSITION D'ADOPTION DU RAPPORT DU COMITÉ NATIONAL DES FEMMES

Il est proposé par la consœur Josée Forgues
Appuyé par la consœur Lucie Martineau

Que l'on adopte le rapport du Comité national des femmes.

PROPOSITION ADOPTÉE

1. PROPOSITION N°2

Il est proposé par la consœur France Grégoire
Appuyé par le confrère Sylvain Soucy

Que le Comité national des femmes entreprenne des demandes auprès du SFPO afin que soit nommée une salle au rez-de-chaussée au nom de Lise Dionne.

PROPOSITION ADOPTÉE

Ajournement à 11 h 30 afin de permettre à la délégation du Conseil syndical de participer à une manifestation.
Reprise à 13 h 30

Le confrère Christian Daigle, vice-président, cède la présidence d'assemblée à la consœur Lucie Martineau, présidente générale.

6.3 Rapport du Comité national des jeunes

La présentation du rapport est faite par les consœurs Mélanie Déziel, Annie Morin et le confrère Sébastien Gélinas.

PROPOSITION D'ADOPTION DU RAPPORT DU COMITÉ NATIONAL DES JEUNES

23-CS-01-P-143

Il est proposé par la consœur Annie Morin
Appuyé par le confrère Roger Morin

Que l'on adopte le rapport du Comité national des jeunes.

PROPOSITION ADOPTÉE

6.7 Rapport du Comité des structures

PROPOSITION D'ADOPTION DU RAPPORT DU COMITÉ DES STRUCTURES

23-CS-01-P-144

Il est proposé par la consœur Nathalie Garvin
Appuyé par la consœur Céline Lefebvre

Que l'on adopte le rapport du Comité des structures R-8.

PROPOSITION ADOPTÉE

6.8 Règles de fonctionnement en Conseil syndical

1. PROPOSITION N° 1

23-CS-01-P-145

Il est proposé par la consœur France Grégoire
Appuyé par la consœur Pascale Floymon

Que l'on ajoute au point 8.2.2.2 : « il doit y avoir au moins 5 interventions ».

PROPOSITION REJETÉE

La consœur Lucie Martineau, présidente générale, cède la présidence d'assemblée au confrère Christian Daigle, vice-président.

2. PROPOSITION N° 2

23-CS-01-P-146

Il est proposé par la consœur Lucie Martineau
Appuyé par le confrère Mario Laberge

Que l'on lise au point 8.2.3.1 : « En cas de doute, la présidence d'assemblée peut commander un comptage du vote. Une personne titulaire d'une délégation officielle peut également demander un comptage. Dans ce cas, pour qu'il y ait comptage du vote 10 % des délégations officielles doivent y être favorables ».

PROPOSITION REJETÉE

Le confrère Christian Daigle, vice-président, cède la présidence d'assemblée à la consœur Lucie Martineau, présidente générale.

3. PROPOSITION N° 3

23-CS-01-P-147

Il est proposé par le confrère Denis Turcotte
Appuyé par le confrère Normand Moreau

Que l'on modifie l'article 8.4.8 afin d'y préciser que : « si l'une des propositions décrites aux paragraphes 8.4.1, 8.4.2 ou 8.4.3 est amenée, cette proposition suspend le débat sur les autres propositions et une nouvelle période de délibérante est accordée en priorité sur cette proposition ».

PROPOSITION ADOPTÉE

6.9 Réglementation concernant les comités mixtes

POINT 3 – COMPOSITION DU COMITÉ

1. PROPOSITION N°1

23-CS-01-P-148

Il est proposé par la consœur Rosetta Bruno
Appuyé par la consœur Sylvie Tremblay-Mercier

Que l'on ajoute dans les critères de composition du comité : « Ne pas être membre d'autre comité et d'être présent dans son lieu de travail ».

La consœur Lucie Martineau, présidente d'assemblée, scinde la proposition au moment du vote.

1^{er} vote :

Ne pas être membre d'autre comité.

PROPOSITION REJETÉE

2^e vote :

D'être présent dans son lieu de travail.

PROPOSITION REJETÉE

SITUATIONS D'EXCEPTION

(Règles de fonctionnement en Conseil syndical, article 8.4.9)

La consœur Carolle Carpentier demande d'ouvrir une nouvelle période d'annonces afin d'introduire une nouvelle proposition pour que l'on privilégie le premier critère, soit le pointage.

PROPOSITION REJETÉE

SITUATIONS D'EXCEPTION

(Règles de fonctionnement en Conseil syndical, article 8.4.9)

Le confrère Placide Bergeron demande d'ouvrir une nouvelle période d'annonces afin d'introduire une nouvelle proposition pour que l'on tienne compte d'une représentation répartie également entre les régions.

PROPOSITION REJETÉE

2. PROPOSITION N°2

23-CS-01-P-149

Il est proposé par la consœur Rosetta Bruno
Appuyé par le confrère Jocelyn D'Avignon

Que l'on ajoute au point 3.6 :

« Un membre ne peut occuper un poste pour une durée supérieure à deux mandats. Cependant, le mandat d'un membre peut être reconduit après deux mandats s'il n'y a pas d'autre candidature. »

PROPOSITION REJETÉE

3. PROPOSITION N°3

23-CS-01-P-150

Il est proposé par le confrère Robert Brown
Appuyé par la consœur Mélanie Déziel

Que l'on modifie le point 6.1 de la façon suivante :

« Toute personne siégeant au sein d'un comité mixte ne se conformant pas au présent mode de fonctionnement ou aux Statuts du Syndicat devra remettre sa démission au Bureau de coordination national avec copie à la personne responsable du service, sinon elle devra être destituée. »

PROPOSITION REJETÉE

POLITIQUE RELEVANT DU CONSEIL SYNDICAL RELATIVE AUX DOSSIERS DES JEUNES

Le confrère Jacques Bouchard, secrétaire général, informe la délégation du Conseil syndical que les amendements soumis pour consultation sur cette politique n'auraient pas dû être soumis puisque après vérification, la proposition de la région 2 – Montréal-Laval avait été rejetée et seules les propositions en provenance de la section 117 auraient dû être acheminées.

Puisque les recommandations de la section 117 étaient en commentaires avec la proposition de la région 2 – Montréal-Laval, aucune proposition n'a été soumise sur cette politique.

**POLITIQUE RELEVANT DU CONSEIL SYNDICAL RELATIVE À LA POLITIQUE
VISANT À CONTRER LE HARCÈLEMENT SEXUEL ET LA VIOLENCE EN MILIEU
SYNDICAL**

1. PROPOSITION N°1

23-CS-01-P-151

Il est proposé par la consœur Lucie Grandmont
Appuyé par la consœur Catherine Maltais

De laisser sur la table sur la politique visant à contrer le harcèlement sexuel et la violence en milieu de travail.

PROPOSITION ADOPTÉE

2. PROPOSITION N°2

23-CS-01-P-152

Il est proposé par le confrère Michel Houle
Appuyé par la consœur Céline Bonneau

Que la délégation ajourne le Conseil syndical.

PROPOSITION ADOPTÉE

Ajournement à 16 h 15



Jacques Bouchard
Secrétaire général
Syndicat de la fonction publique du Québec

Documents remis :

- Rapport du Comité des structures
- Amendements aux règlements relevant du Conseil syndical
- États financiers au 31 décembre 2007
- Prévisions budgétaires 2009
- État de la situation budgétaire au 1^{er} janvier au 30 juin 2008
- Tableau de travail

Québec, le 14 janvier 2009

/nt

Procès-verbal amendé et modifié pour raison administrative, le 25 novembre 2009.

Québec, le 19 octobre 2009

/cs